



MAIRIE
550, Route de Sainte-Suzanne
53150 LIVET-EN-CHARNIE
Tél. : 02 43 98 2 405
Courriel : mairie@livet53.fr

CONSEIL MUNICIPAL, PROCÈS-VERBAL DU VENDREDI 6 MARS 2026

Le six mars deux mil vingt-six, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le trente janvier deux mil vingt-six se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leurs réunions, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIROT Fabrice.

Présents : M. SIROT Fabrice, M. HAMELIN Sébastien, M^{me} DE PLACE Nathalie, M. DALIGAULT Bruno, M^{me} LAHAYS Christelle, M^{me} LE BANNER Valérie, M. PELLET Nicolas.

Absents excusés : M. BOUVET Nicolas, M. COMPAIN Vincent, M. GAUGAIN Guillaume, M. LAVOUÉ Stéphane.

Le conseil municipal est composé : 11

Présents : 7

Votants : 7

Secrétaire de séance : M^{me} LAHAYS Christelle

Le conseil municipal adopte le procès-verbal du conseil municipal qui a eu lieu le vendredi 6 février 2026.

SOMMAIRE DU PROCÈS-VERBAL :

Vote des taux d'imposition direct – année 2026.....	2
20260306001 : Vote des subventions – année 2026.....	2
20260306002 : Vote du budget annexe 2026 : Lotissement les Vallons.....	3
20260306003 : Vote du budget primitif 2026.....	3-4
20260306004 : Local de l'ancienne mairie	4
Infos et questions diverses	

Début de séance à 20h30

Vote des taux d'imposition direct - année 2026

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que l'état 1289 n'ayant pas encore été envoyé par la Préfecture. Il est demandé aux conseillers de prendre la décision suivante : soit de maintenir les mêmes taux que l'année 2025 ou d'attendre l'aval de la Préfecture.

Pour information – taux de l'année 2025 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.56%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16.73%

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9.48%

Décide : d'attendre l'envoi de l'état M1289 par la Préfecture et de reporter le sujet au prochain conseil municipal.

20260306001 – Vote des subventions 2026

Monsieur le Maire informe les conseillers des différentes demandes de subventions pour l'année 2026 :

Bénéficiaires	2024	2025	2026	Vote du CM
ASSOCIATIONS COMMUNALES ET EXTRA COMMUNALES				
Comité des fêtes	0,00 €	0,00 €	Pas de dde	0.00€
Initiatives Livetaises	0,00 €	0,00 €	Pas de dde	0.00€
AFN St Christophe-Neau-Livet	52,00 €	52,00 €	Pas de dde	52.00€
Aînés St Christophe et Livet	52,00 €	52,00 €	Pas de dde	52.00€
COS des Coëvrans (35€ par agent)	35.00 €	0,00 €	Ghislaine (3C) Cécile non	0.00€
Amicale des parents d'élèves de Châtre	600,00 €	0,00 €	Pas de dde	0.00€
Ecole St-Joseph Evron	180,00 €	0,00 €	Pas de dde	0.00€
Sous total	319,00 €	104,00 €		104.00€

ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES				
UDAF	60,00 €	00,00 €	Courrier (dde 50,00€)	0.00€
Ligue contre le cancer	0,00 €	0,00 €	Courrier	0.00€
Association départ. Infirmes moteurs cérébraux 53	0,00 €	0,00 €	Courrier	0.00€
APF - Association des Paralysés de France	0,00 €	0,00 €	Courrier	0.00€
AFM Téléthon	40,00 €	00,00 €	Courrier	0.00€
Don du sang	0,00 €	0,00 €	Courrier	0.00€
FFRandonnée	40,00 €	00,00 €	Courrier (dde 40,00€)	0.00€
Sous total	180,00 €	40,00 €	0,00 €	0.00€
TOTAL	524,00 €	144,00 €	0,00 €	104.00€

COTISATION 2025 (6281)				
Fourrière Départementale de la Mayenne	72,00 €	94.00 €	Courrier + convention 94.00€	94.00€
Sous total	72,00 €	94.00 €		94.00€

• **Section INVESTISSEMENT :**

- Vote en dépenses à	42 472.25 €
- Vote en recettes à	42 472.25 €
d'où un excédent d'investissement de	0.00 €

20260306004 – Local ancienne mairie

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande d'autorisation d'occupation du local situé au sein de l'ancienne mairie de la commune.

Cette demande émane de l'association « Le Fugu », qui souhaite y exercer son activité professionnelle de bateau-école.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

AUTORISE que sur le principe l'association « Le Fugu » occupe le local situé dans l'ancienne mairie ;

PRECISE que les conditions d'occupation seront vu lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Résultat du vote :

Votant : 6 Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0

Infos et questions diverses :

Festival

Séance levée à 22h50

Secrétaire de séance,
M^{me} LAHAYS Christelle



Le Maire
Fabrice SIROT



20260306002 – Vote du budget annexe : lotissement Les Vallons

Après s'être fait présenter la proposition de budget,

Décision

Le conseil municipal, à l'unanimité ou pas, vote le budget du lotissement Les Vallons 2026 comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 103 430.94€

Recettes : 103 430.94€

Section d'investissement

Dépenses : 103 430.94€

Recettes : 103 430.94€

20260306003 – Vote du budget primitif : Commune

Après s'être fait présenter les paramètres de la fiscalité pour 2026, et la proposition de budget.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractères général	80 000.00€	70	Produits des services	7 000.00€
60	Achats non stockable ou non stockés	24 000.00€	731	Fiscalité locale	39 000.00€
61	Services extérieurs	41 950.00€	73	Autres impôts et taxes	26 746.00€
62	Autres services extérieurs	10 050.00€	74	Atténuations de charges	22 113.00€
63	Impôts taxes et versements	4 000.00€	75	Autres produits gestions courantes	61 000.00€
012	Charges personnel	32 500.00€	76	Produits financiers	0.00€
62	Autres services extérieurs	9 207.00€	77	Mandats annulés sur produits	0.00€
63	Impôts, Taxes et versement	200.00€	78	Reprise dépréciations et provisions	0.00€
64	Charges personnel	23 093.00€			
65	Autres charges de gestion courante	40 713.46€			
66	Charges financières	400.00€			
67	Charges exceptionnelles	500.00€			
014	Atténuation de produits	9 275.00€			
Dépenses réelles de fonctionnement		163 388.46€	Recettes réelles de fonctionnement		155 859.00€
023	Virement à la section de fonct.	16 048.14€	002	RESULTAT REPORTE	23 629.60€
681	Amortissements	52.00€			
DEPENSE DE FONCT. CUMULEES		179 488.60€	RECETTE DE FONCT. CUMULEES		179 488.60€

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
16	Emprunts et dettes	8 844.25€	10	FCTVA – année 2024	1 640.35€
21	Immobilisation corporelle	52.00€	13	Subvention d'investissement	9 027.86€
190	Acquisition matériel informatique	500.00€	1322	Subventions de la région	6 539.40€
250	Gîte Saint Martin	1 500.00€	1323	Subventions du département	2 488.46
260	Gîte Le Vivier	1 500.00€	16	Emprunts et dettes	503.00€
230	Gîte de L'École	1 500.00€			
270	Logement communal	1 500.00€			
330	Cimetière	2 000.00€			
340	Projets travaux	25 076.00€			
Dépenses réelles d'investissement		42 472.25€	Recettes réelles d'investissement		11 171.21€
001	RESULTAT REPORTE	0.00€	021	Virement de la section de fonct.	16 048.14€
	RESTE A REALISE	0.00€	2822	Amortissement des immo.	52.00€
			001	RESULTAT REPORTE	15 200.90€
DEPENSE D'INVEST. CUMULEES		42 472.25€	RECETTE D'INV. CUMULEES		42 472.25€

Le conseil municipal, à l'unanimité ou pas, vote le budget général 2026 comme suit :

- **Section FONCTIONNEMENT :**

- Votée en dépenses à 179 488.60 €

- Votée en recettes à 179 488.60 €

- où d'un excédent de fonctionnement 0.00 €